

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 10 (1922)

Heft: 138

Artikel: A travers les sociétés féminines

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-257368>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

dans notre canton, ainsi que l'affirmaient des adversaires, lui a au contraire, donné d'essor et d'actualité! Preuve en soient les auditoires très nombreux qui se pressent chaque fois aux séances que nous organisons: à notre thé suffragiste de mars d'abord, où un vaillant partisan de notre cause, M. Ed. Chapuisat, rédacteur du *Journal de Genève*, a exposé en une page d'histoire largement brossée ce que fut la politique extérieure de la Suisse à travers les siècles, et montré l'impérieuse nécessité pour elle d'avoir à l'heure actuelle des directives mûrement étudiées, alors que se posent tant de grands problèmes. — Nombreux auditoire aussi le 10 mars, à Chêne-Bougeries, grâce aux efforts combinés de trois ferventes suffragistes de la commune, pour entendre Mme Schreiber-Favre, avocate, parler de ce sujet si actuel: *La femme moderne et la famille*. — Enfin, une réunion de salon, rendue possible par l'amabilité de Mme Binet-Revilliod, qui n'a pas craincé de livrer son appartement aux suffragistes, a réuni le 15 mars, plus de 100 invitées, qui ont entendu avec beaucoup d'intérêt et une évidente sympathie Mles J. Meyyer, Hélène Naville et Mme Gust. Hentsch, traiter du *Rôle moral du suffrage féminin*. Un échange de vues qui a suivi a permis de répondre à quelques objections et remarques, et il est très intéressant de constater combien de femmes de milieux aisés, parfaitement indifférentes il y a quelques années au vote des femmes, en comprennent maintenant la portée et la valeur. Rien ne vaut décidément une votation populaire comme instrument de propagande, et bien tort ont ceux et celles qui en redoutent l'inévitable premier échec.

E. Gd.

LAUSANNE. — Comme nous l'annoncions dans notre dernière correspondance, Mle Dr Grüttler, de Berne, a bien voulu venir à notre thé de février pour nous parler de l'*Histoire du féminisme en Suisse*. Sa causerie, fort instructive et bien documentée, donne un coup d'œil d'ensemble très complet sur l'évolution du principe féministe dans notre pays. Dans la seconde partie de son exposé, Mle Grüttler parla des professions ouvertes aux femmes, des aptitudes que celles-ci doivent posséder pour les exercer et de la protection que les législateurs doivent ou ne doivent pas accorder au travail industriel de la femme. Une discussion très nourrie prouva à notre conférencière combien elle avait su captiver ses auditeurs. — Le 15 mars, à Chailly-sur-Lausanne, le Dr Murel faisait, avec son succès habituel, une conférence devant un public trop nombreux pour la salle qui devait le contenir, et M. Paul Chapuis fera, le 29 mars, à Bière, une conférence dont nous le remercions d'avance. — Au thé du 5 avril, M. D. Lasserre, professeur, nous entretiendra de l'*Association vaudoise pour la Société des Nations* qui vient de se fonder, et à laquelle nous femmes et surtout nous suffragistes, devons nous intéresser comme à une œuvre patriotique et nationale.

L. D.

LE LOCLE. — L'échec du suffrage féminin dans le canton de Neuchâtel porta le coup de mort à l'ancien Groupe suffragiste fondé, sauf erreur, en 1908. L'Association neuchâteloise pour le Suffrage féminin, ne voulant pas perdre une de ses filiales, confia à M. Auguste de Morsier, de Genève, la mission de prêcher chez les dissidents. A l'issue de la belle conférence de M. de Morsier sur *La femme suisse et le droit de vote*, en décembre 1920, un petit comité d'organisation se constitua et reprit l'action, modestement. Ce furent des débuts difficiles: l'enfantement semblait peu viable et aurait succombé sans la sollicitude de la bonne marraine, Mle E. Porret, qui veillait sur son berceau! En février 1921 fut fondée l'*Union féministe d'éducation civique, sociale et suffragiste*, dans le but de préparer les femmes aux questions capitales de la vie publique, nationale ou internationale, et, si possible, d'intéresser la jeunesse féminine à ces problèmes d'avenir qui lui sont bien étrangers. L'organisation intérieure (statuts, nominations), l'affiliation aux Associations neuchâteloise et suisse pour le Suffrage féminin, puis à l'Alliance des Sociétés féminines et suisses, occupèrent bien des séances. Nous étions aussi des causeries d'orientation: *l'Activité sociale de la femme*, et *la Formation féminine civique et nationale*, par Mle Dr M. Evard; des conférences: *les Poètes romands*, par Mle Julia Dubois; *la Femme américaine*, par Mle Violette Rochedieu, de Genève (celle-ci en collaboration avec l'Association chrétienne féminine); *la Femme indigène d'Afrique, au point de vue social*, par Mle Laure Sandoz, missionnaire retour d'Afrique; de copieux comptes rendus du II^e Congrès suisse des Intérêts féminins, par Mles Stebler et Evard. Le 19 janvier 1922, pour commémorer notre premier anniversaire, Mme Dr A. Leuch, de Berne, du Comité Central de l'A. S. S. F., traita en conférence publique, organisée par l'U. F. du Locle, de *la Femme suisse et le Code pénal* — bonne semence qui lèvera, car bien peu de femmes chez nous avaient mesuré à quel point la loi fait de nous des mineures! — 'Nous ne dirons pas ici les difficultés, inhérentes à tous les petits groupements, pour trouver une présidente et recruter des membres — on craint encore de s'afficher suffragiste, de se dire féministe! Nous sommes une douzaine de convaincues, et Mle Stebler, notre présidente, se dépense en une activité remarquable; ses séances de lectures en langues nationales — allemand et italien — de textes féministes — ont plein succès. Nous n'avons pas trouvé pour cet hiver le ou la spécialiste pour nous

faire une série de conférences de droit usuel; ce sera pour l'an prochain. Nous complons aussi nous occuper pratiquement d'orientation professionnelle féminine, sans parler des questions mises à l'étude par les grandes Associations, qu'il s'agisse de suffrage ou d'activité féminine proprement dite. — Notre présidente prit l'initiative d'étudier la possibilité de composer des jurys mixtes, notamment quand il s'agit de femmes mineures (affaires de mœurs, infanticide, etc.); comme toujours, il lui fut répondu que cela nécessiterait une révision constitutionnelle; ainsi et toujours le refrain: rien à faire sans le bulletin de vote! — *L'Union féministe du Locle*, filleule de l'Association neuchâteloise pour le Suffrage féminin, est un bien petit groupement, incapable de faire une propagande rapide et de fournir matière à de fréquents communiqués au *Mouvement Féministe*; mais elle vit par ses propres moyens, sait le prix de l'action solidaire avec les grandes Associations et travaille modestement à faire œuvre éducative avant tout.

M. E.

* A travers les Sociétés Féminines *

Lucerne. — *Union Féministe.* — Dans le courant de l'été dernier, et à la suite du Cours de vacances suffragiste, s'est fondée dans notre ville, une Société féministe qui, sous la présidence active de Mme Schwizer, de Kastanienbaum, compte actuellement 140 membres, et s'emploie à éveiller l'intérêt des femmes sur toutes les questions d'ordre national, social, moral, hygiénique ou légal. Ses assemblées, qui ont lieu chaque mois à l'Ecole cantonale, ont obtenu le concours de spécialistes, dont les conférences ont été suivies d'intéressantes discussions. C'est ainsi que Mme Guttersohn-Lingg (Lucerne) nous a donné un aperçu de l'histoire et du développement du féminisme à Lucerne, depuis la première pétition adressée en 1871 aux autorités concernant la mise sous tutelle des femmes, et la formation en 1888 d'une Société féminine cantonale, jusqu'aux plus récentes manifestations de l'activité de cette dernière. M. Huwyler, professeur au gymnase, a réclamé dans une autre séance la collaboration de la femme à la lutte contre l'alcoolisme, notamment par la création, possible même dans les milieux les plus modestes, d'un intérieur attrayant qui retienne l'homme dans son foyer et lutte contre l'attrait de l'auberge. Sœur Hélène Nager (Lucerne) nous a encore parlé de la carrière de gardes-malades, dont elle a décrit l'évolution depuis les temps les plus anciens, et dont elle a réclamé l'amélioration pour les gardes-malades libres, d'abord par leur adhésion à l'Association suisse des gardes-malades, ensuite par une préparation professionnelle approfondie sous la surveillance de l'Etat, et enfin par l'institution de caisses de retraite et d'invalidité également surveillées par l'Etat. Enfin, M. de Wyss (Zurich) a traité de main de maître le problème de l'éducation des jeunes filles et des réformes suggérées à cet égard, aussi bien en Europe qu'en Amérique, tandis que Mme Emilie Gourd (Genève) nous a décrit la marche victorieuse du suffrage féminin à travers le monde, et les progrès accomplis grâce à lui dans tous les domaines, qu'il s'agisse de questions sociales, morales ou hygiéniques.

M. H.

(Traduit de la *Zürcher Zeitung*)

Lausanne. — *Section de la Ligue suisse des Femmes abstinentes.* — Dans une assemblée générale tenue le 23 février, la Section a procédé au renouvellement de son Comité en confirmant Mme Cuénod comme présidente. Elle a entendu un rapport de Mme Bonnard sur la « roulotte » qui doit fournir du thé chaud aux ouvriers des chantiers de chômage. Cette exploitation, fort bien accueillie par les intéressés et subventionnée par la municipalité de Lausanne, a causé de nombreuses tribulations à son organisatrice. Toujours le même problème qui s'impose: la difficulté de trouver du personnel conscient de ses devoirs! Une deuxième roulotte sera construite pendant l'été, et l'hiver prochain, espérons-le, toutes deux « rouleront » dès les premiers froids, là où elles seront utiles et conduites par « de bons pilotes ». Mme Payot a donné des détails sur la vente-bazar tenue en plein vent sur la place de la Riponne, à Lausanne, le 24 décembre, dans le but d'éveiller l'attention du public sur le désir du Cercle des Sports d'établir sur son terrain de Vidy-plage un Foyer sans alcool. Une somme de 800 fr. a été recueillie; résultat réjouissant comparé à l'effort, mais qui n'est qu'un grain de sable de la somme à trouver pour arriver au but. Il faut que toutes les bonnes volontés viennent à nous et s'ingénient pour aider à l'établissement de ce « home » pour notre jeunesse sportive. La réussite de cette œuvre est d'une importance sociale qui n'échappe à personne. — Une autre grosse question préoccupe la Section: celle d'établir un restaurant sans alcool au Comptoir d'échantillons de Lausanne, qui attire une foule énorme pendant 15 jours. La tâche est lourde: il est difficile de faire comprendre qu'un restaurant sans alcool a droit de cité au même titre que toutes les pâtisseries vaudoises, valaisannes, tessinoises, etc. Le Comité est invité à se mettre sans retard en relations avec les autres sociétés de tempérance, et à voir si, de leur union, ne pourra pas sortir la réalisation de cette tâche. — Un vœu en terminant cette chronique: la section a besoin de forces vives et jeunes; pas nécessaire d'être abstinent pour venir à elle; le titre d'« amies » suffit. Jeunes filles, jeunes mères, n'oubliez pas qu'en nous secondant, vous travaillez à votre bonheur et à celui de votre pays.

M.-L. P.

